

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 525

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191302

**Direction en charge :** Cadre de Vie

**Objet :** Diverses opérations de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Commune de Saint-Etienne à Saint-Etienne-Métropole – Modification de la délibération du 23 avril 2018. Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 525

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191302

**Direction en charge :** Cadre de Vie**Objet :** Diverses opérations de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Commune de Saint-Etienne à Saint-Etienne-Métropole – Modification de la délibération du 23 avril 2018. Approbation.**□ Rappel et Références :**

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Communauté Urbaine, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions. L'article L5217-7 du CGCT précise que cet article est applicable aux Métropoles.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné.

**□ Motivation et Opportunité :**

Le Conseil municipal et le Conseil métropolitain, par délibérations respectives en date du 23 avril 2018 et du 24 mai 2018, ont validé les fonds de concours suivants :

- Le montant prévisionnel de l'opération rue Lavoisier était de 140 000 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération a été fixé à 60 000 € TTC.
- Le montant prévisionnel de l'opération rue Brossard était de 56 000 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération a été fixé à 20 000 €TTC.
- Le montant prévisionnel de l'opération rue Dormoy était de 44 000 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération a été fixé à 20 000 €TTC.
- Le montant prévisionnel de l'opération rue des Armuriers était de 190 000 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération a été fixé à 70 000 € TTC.
- Le montant prévisionnel de l'opération rue Octave Feuillet était de 150 000 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération a été fixé à 55 000 €TTC.
- Le montant prévisionnel de l'opération rue Sovignet était de 88 000 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération a été fixé à 40 000 €TTC.

Le montant de ces opérations a évolué ce qui induit un ajustement des fonds de concours à verser par la Commune de Saint-Etienne :

- Le montant prévisionnel de l'opération rue Lavoisier est abaissé à 105 000 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération est ainsi réduit à 52 500 €TTC.
- Le montant prévisionnel de l'opération rue Brossard est abaissé à 37 000 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération est ainsi réduit à 18 500 €TTC.
- Le montant prévisionnel de l'opération rue Dormoy est abaissé à 21 000 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération est ainsi réduit à 10 500 €TTC.
- Le montant prévisionnel de l'opération rue des Armuriers est abaissé à 123 000 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération est ainsi réduit à 61 500 €TTC.
- Le montant prévisionnel de l'opération rue Octave Feuillet est abaissé à 109 900 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération est ainsi réduit à 54 500 €TTC.

De plus, l'opération rue de Sovignet ne sera pas réalisée. Le fond de concours de 40 000 €TTC versé par

la commune de Saint-Etienne pour cette opération est donc annulé.

Le montant total du fonds de concours pour la Commune de Saint-Etienne délibéré par le Conseil municipal du 23 avril 2018 et par le Conseil Métropolitain en date du 24 mai 2018 est par conséquent réduit de 67 500 €TTC.

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole souhaite engager une nouvelle opération de travaux, rue de la Sablière, pour un montant de 200 000 €TTC. Le montant du fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 67 500 €TTC, non prévue dans les délibérations susvisées.

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la commune de Saint-Etienne sera ajusté :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

**□ Contenu :**

Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de Saint-Etienne et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

**□ Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : 67 500 €

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>	67 500 €					
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les modifications présentées ci-dessus apportées à la délibération n°145 du 23 avril 2018,
- donner un avis favorable pour l'exécution des travaux de réfection de la rue de la Sablière,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document afférent.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> Opération 2015 C 2801 - Chapitre 21 - Article 2151
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Charles DALLARA</b>